



Chargé de projet - Conseiller de prévention des risques professionnels au sein du service Prévention et Santé - H/F

Référence : 26-1084

Titulaire et contractuel.le

TOULOUSE

A

✓ Catégorie : A

✓ Cadre Emploi : Attachés territoriaux, Ingénieurs territoriaux 2016

✓ Grade : Attaché territorial, Attaché territorial hors classe, Attaché territorial principal, Ingénieur, Ingénieur hors classe, Ingénieur principal

Présentation de la collectivité, de la direction et du service

La Direction des Conditions de Travail et de l'Évolution Professionnelle (CTEP) du Conseil départemental de la Haute-Garonne porte les politiques de qualité de vie et des conditions de travail des agents, dans le cadre du projet d'administration.

Elle accompagne les agents et les services sur l'ensemble des enjeux liés à la santé au travail, à la prévention des risques professionnels, à l'évolution des parcours professionnels et à l'adaptation des organisations.

Le Service Prévention Santé agit plus spécifiquement en faveur du bien-être au travail, en développant une politique de prévention des risques professionnels, en accompagnant les situations individuelles et collectives, et en contribuant à une culture partagée de la santé et sécurité au travail.

Enjeux , Missions, Conditions particulières d'exercice

Dans le cadre du décret du 10 juin 1985 relatif à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale, le ou la chargé-e de projet - conseiller-ère de prévention des risques professionnels assure un rôle central de pilotage, de coordination et de conduite du changement.

Il ou elle contribue à structurer et déployer la politique de prévention des risques professionnels de la collectivité, en lien avec les orientations stratégiques, et accompagne les directions dans l'amélioration continue des conditions de travail.

Missions principales : Le ou la titulaire du poste est chargé-e de concevoir, piloter et déployer la politique de prévention des risques professionnels à l'échelle de la collectivité. À ce titre, il ou elle coordonne des projets transversaux visant à améliorer les conditions et la qualité de vie au travail, depuis les phases de diagnostic jusqu'à l'évaluation des actions mises en oeuvre. Il ou elle assure notamment le pilotage du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et veille à la mise en oeuvre effective des plans d'actions associés, en lien étroit avec les directions et services.

Dans le cadre du suivi des accidents de service, des accidents du travail et des maladies professionnelles, il ou elle intervient comme référent-e en assurant l'analyse, la qualification et le suivi des situations. Il ou elle pilote les enquêtes en cas d'événements graves ou récurrents, exploite les données pour identifier les facteurs de risques et propose des mesures correctives et préventives adaptées. Cette activité s'accompagne d'un travail régulier de production de bilans, d'analyses statistiques et de reporting à destination de la direction et des instances.

Par ailleurs, le ou la chargé-e de projet assure la coordination et l'animation du réseau des assistant-e-s de prévention. Il ou elle accompagne ces acteurs dans la réalisation et l'actualisation des démarches de prévention, met à disposition des outils méthodologiques et favorise le partage de bonnes pratiques afin d'harmoniser les actions à l'échelle de la collectivité.

En tant que ressource experte, il ou elle apporte un appui aux directions et à l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels. Il ou elle rédige des notes d'aide à la décision, participe aux instances dédiées et formule des recommandations relatives à l'organisation du travail, aux équipements ou encore aux conditions de travail.

Enfin, le poste contribue activement à la diffusion d'une culture de prévention au sein de la collectivité, à travers des actions de sensibilisation, de formation et la conception de supports pédagogiques. Il ou elle assure également une veille réglementaire et technique, participe à l'évaluation des actions menées et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Profil recherché

Compétences et profil attendus : Le poste requiert une solide maîtrise des enjeux liés à la prévention des risques professionnels ainsi qu'une bonne connaissance du cadre réglementaire applicable en matière de santé et sécurité au travail. Le ou la candidat-e doit être en capacité de piloter des projets transversaux, d'analyser des situations complexes et de proposer des actions adaptées aux besoins des services.

Il ou elle dispose de compétences avérées en conduite du changement, en animation de réseaux et en coordination d'acteurs multiples, et sait mobiliser des outils d'analyse, de suivi et de reporting pour éclairer la prise de décision. Une aisance rédactionnelle est attendue afin de produire des documents d'aide à la décision, des bilans ou encore des supports méthodologiques.

Sur le plan relationnel, le ou la candidat-e fait preuve de qualités d'écoute, de pédagogie et de capacité à travailler en transversalité avec des interlocuteurs variés. Il ou elle sait s'adapter à des contextes divers, faire preuve de rigueur et d'organisation dans la conduite de ses missions, tout en respectant les exigences de confidentialité liées au poste.

Le poste est ouvert aux candidat-e-s de niveau Bac +3 minimum. Une expérience dans le domaine de la prévention des risques professionnels est appréciée. Le permis B est requis dans le cadre des déplacements liés aux missions.

Conditions d'exercice : Le poste est basé à Toulouse, au sein du site du boulevard de la Marquette. Il implique des déplacements réguliers sur l'ensemble du territoire départemental, à raison d'environ trois déplacements par mois. Une organisation en télétravail est possible, sous réserve des nécessités de service. Une présence collective est attendue afin de garantir une continuité de service sur une plage horaire comprise entre 8h30 et 16h30.

Les agents titulaires de la fonction publique territoriale peuvent être recrutés par voie de mutation. Les agents titulaires d'une autre fonction publique peuvent être accueillis par voie de détachement. Les candidats non titulaires pourront se voir proposer un contrat de longue durée.

Les agents bénéficient d'une prime semestrielle d'un montant de 815 EUR nets versée en mai et en novembre, calculée au prorata du temps de présence.

Trois formules de temps de travail sont proposées : 35 heures hebdomadaires avec 25 jours de congés, 37h30 avec 40 jours de repos (25 jours de congés et des RTT) ou 39 heures avec 48 jours de repos (25 jours de congés et des RTT).

Le télétravail peut être envisagé selon les missions exercées et l'organisation du service.

Les agents peuvent également bénéficier de dispositifs d'action sociale, notamment l'adhésion à des contrats collectifs de santé et de prévoyance négociés avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et la Mutuelle du Rempart. Une prise en charge de 75 % de l'abonnement aux transports en commun est prévue dans la limite réglementaire de 99 EUR par mois. Selon les ressources, l'accès aux chèques-vacances est possible. Des titres-déjeuner peuvent être attribués aux agents travaillant à plus de 500 mètres d'un restaurant administratif, dans la limite de 18 titres par mois d'une valeur de 8,50 EUR.

Cadres d'emplois admis pour le recrutement : Attachés territoriaux, Ingénieurs territoriaux

Offre en ligne jusqu'au 16/05/2026

Jury de recrutement le à *venir* (date susceptible d'être modifiée)

Questions ? Sabrina GUENFOUD - 05 34 33 32 34